

## Procès-verbal de séance

### Séance du 7 Juillet 2025

L'an 2025 et le 7 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de  
GARNIER Maryse Maire

**Présents :** Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : ARNAULT Brigitte, CHOTIN Françoise, DAVAILLON Isabelle, DUSSEAU Cindy, ROZÉ Sylvie, MM : CORNET Philippe, d'ANDIGNÉ Constantin, MARSAIS Jean-Pierre, MONPOINT Sylvain, PILARD Vincent

**Excusé(s) :** Mme DUHAUT Adeline

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 12
- Présents : 11

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-préfecture de Loches  
le : 08/07/2025

**Date de la convocation** : 01/07/2025

**Date d'affichage** : 01/07/2025

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CHOTIN Françoise

**Objet(s) des délibérations**

**Sortie du regroupement pédagogique intercommunal Monvilloc existant et projet de création du regroupement pédagogique intercommunal du Montrésorais - réf : 2025 039**

VU l'article L.212-2 du Code de l'Éducation qui autorise les communes à se regrouper pour créer et entretenir une école en commun,

VU l'avis favorable du Conseil d'école de Nouans-les-Fontaines – Orbigny en date du 19 juin 2025,

VU l'avis favorable du Conseil d'école de Céré-la-Ronde - Genillé - Le Liège en date du 16 juin 2025,

VU l'avis favorable du Conseil d'école de Villeloin-Coulangé - Montrésor - Loché-sur-Indrois en date du 3 juin 2025,

VU les courriers envoyés au Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 13 juin 2025 en vue de solliciter l'organisation d'un service de transport scolaire entre les communes du Montrésorais,

VU les différentes réunions entre les onze communes du Montrésorais,

VU la réunion avec l'Inspection de l'Éducation Nationale Circonscription de Loches Sud Touraine en date du 13 juin 2025,

**CONSIDERANT** la volonté des communes de créer un RPI associant l'ensemble des communes de l'ancien canton de Montrésor et Céré-la-Ronde,

**CONSIDERANT** les mesures prises par les communes pour accompagner les écoles et leurs projets pédagogiques, notamment dans le cadre du projet de territoire Terrecole,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le RPI Céré/Genillé/Le Liège, il y a 5 classes à l'école de Genillé, dans le RPI Monvilloc, il y a 2 classes de Maternelle (PS/MS et GS) à l'école de Villeloin-Coulangé, 2 classes de primaire à l'école de Loché-sur-Indrois (CP/CE1/CE2 et CM1) et le CM2 sont au collège de Montrésor. Pour le rassemblement Nouans/Orbigny, Madame le Maire indique que les maternelles et le CP sont à l'école de Nouans-les-Fontaines et les primaires à l'école d'Orbigny.

Madame Le Maire précise au Conseil Municipal, que ce qui a été écrit dans le journal « La Nouvelle République » n'est pas exact et que le choix des communes qui accueilleront les élèves n'est pas encore déterminé. Une convention sera rédigée par les représentants des communes et discutée lors de prochaines séances du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal s'inquiète et sera attentif aux nombreux points qui restent à déterminer : représentativité, transport, cantine, financement, répartition des classes, etc ...

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce à l'unanimité :**

- **EN FAVEUR** de la sortie du RPI Monvilloc existant,
- **EN FAVEUR** de la création d'un RPI unique pour le territoire du Montrésorois à compter de la rentrée 2025/2026,
- **PRECISE** que l'organisation d'un service de transport scolaire sera déterminée suivant les réponses apportées par la région Centre-Val de Loire,
- **PRECISE** qu'il conviendra de définir ensuite les coûts éventuels pris en charge par les communes,
- **DIT** que les statuts et la convention seront envoyés en Préfecture et au Service de l'Éducation Nationale pour avis et suite à donner.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Echange de terrains entre la commune de VILLELOIN-COULANGÉ et l'EHPAD " Les Baraquins " - réf : 2025\_040**

**VU** la délibération 2025\_014 du 10 février 2025, concernant « Déclassement dans le domaine public de la Commune d'une section de la Voie Communale desservant la Maison de Retraite et cession de la parcelle cadastrée YH n°107p(d) à l'EHPAD pour agrandissement. »

**VU** le plan de division de Monsieur Bruno ETCHEBARNE, géomètre à Loches

**VU** le registre d'avis de consultation du public mis à disposition du 5 mai au 5 juin 2025.

**CONSIDERANT** la nécessité de faire un échange sans soulte entre la commune de Villeloin-Coulangé et l'EHPAD « Les Baraquins » pour permettre l'agrandissement de ce dernier.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'il s'agit de la parcelle cadastrée YH n°107 qui comprenait le parking de l'EHPAD et la rue des Loges desservant le lotissement appartenant à la commune et la parcelle cadastrée YH n°106 appartenant à l'EHPAD. Ce dernier a demandé une division des parcelles ci-dessus comme suit :

Parcelle YH n°107 – 5893m <sup>2</sup> appartenant à la commune	Parcelle YH n°107p(d) – 1854 m <sup>2</sup> Parcelle YH n°107p(e) – 4238 m <sup>2</sup>
Parcelle YH n°106 – 14172m <sup>2</sup> appartenant à l'EHPAD	Parcelle YH n°106p(a) – 13147 m <sup>2</sup> Parcelle YH n°106p(b) – 954 m <sup>2</sup> Parcelle YH n°106p(c) – 71 m <sup>2</sup>

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'échanger sans soulte la parcelle cadastrée YH n°107p(d) avec la parcelle cadastrée YH n°106p(c). En effet, cela permet à l'EHPAD de devenir propriétaire de la parcelle sur laquelle se situe le parking de l'établissement et d'en faire l'entretien. De plus, sur la parcelle cadastrée YH n°106p(c) se trouve un collecteur de drainage qui doit être entretenu par la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** l'échange de parcelle avec l'EHPAD comme mentionné ci-dessus.
- **PRECISE** que les frais liés à cette transaction seront à la charge de l'EHPAD.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette opération.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Complément de compte-rendu :**

**Commission DÉCHETS MÉNAGERS**

Madame Brigitte ARNAULT, Conseillère municipale, informe que le sac "cabas" qui va remplacer les sacs jaunes pour le recyclage sera disponible à partir d'octobre 2025. Elle précise également que les sacs seront offerts aux habitants des hameaux concernés par un point de collecte des déchets. Le sac cabas devra être "vidés" dans les bacs jaunes mis à disposition. Un seul sac cabas sera distribué par foyer. Les administrés dont la collecte s'effectue devant leur habitation, doivent posséder un bac jaune et y mettre directement les emballages. La distribution de sacs poubelles jaunes devrait

prendre fin d'ici quelques mois.

#### Commission SIVU

Madame Brigitte ARNAULT, Conseillère Municipale, indique au Conseil les problèmes rencontrés par les agents de cantines dans l'école de Loché-sur-Indrois. En effet, les agents sont souvent victimes de l'insolence des enfants. En début d'année un règlement de cantine est signé par les parents d'élèves. Ce dernier doit être respecté sinon les enfants seront sanctionnés (exclusion de la cantine). Le recrutement d'un agent de cantine sera fait pour la rentrée 2025/2026 sur l'école de Loché-sur-Indrois.

Madame Brigitte ARNAULT, Conseillère Municipale, informe le Conseil, que les élèves de primaire du RPI Monvilloc et du RPI Genillé/Le Liège/Céré sont partis ensemble faire une classe découverte à la mer et également à Paris. Très belle entente entre les 2 RPI.

#### Commission SDIS (Incendie)

Madame Le Maire, rapporte au Conseil Municipal, le rapport fait par le SDIS lors de la dernière commission. Les finances du SDIS sont en déficit. Pour combler ce dernier, le SDIS va augmenter considérablement les contingents versés par les communes. Depuis 2017 et la fusion des 4 comcoms, la CCLST règle directement les contingents au SDIS, mais vu la hausse demandée, cette dernière devra diminuer les attributions de compensation versée aux communes ou laissera les contingents du SDIS directement à la charge de la commune. La hausse estimée est de 100% sur 5 ans.

#### Commission SANTÉ

Madame Le Maire indique au Conseil Municipal que l'ARS (Agence Régionale de Santé) a classé la commune de Villeloin-Coulangé en zone d'intervention prioritaire (ZIP), en raison d'un accès aux soins jugé problématique mais avec une possibilité d'installation via des locaux disponibles ou/et présence de professionnels de santé paramédicaux. Cette classification permet aux médecins souhaitant s'installer sur la commune d'avoir une aide financière. Une réunion avec la CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) va avoir lieu à Loches le jeudi 17 juillet 2025.

#### Questions diverses :

- Madame Le Maire indique au Conseil Municipal que l'attribution de la DETR (Dotation d'équipement des territoire ruraux) sera de plus en plus compliquée à obtenir, en raison d'un manque de finances.

- Suite à la demande du service des eaux de la CCLST, Monsieur Jean-Pierre MARSAIS, 2ème Adjoint au Maire énumère les travaux de voirie pour 2026, sous condition. La route de Chassenolles, le carrefour de la Brenelière, la route du silo, et vers la Noctière.

- Monsieur BONVALLET, responsable Enedis remercie et félicite la commune pour l'abattage des peupliers le long de l'Indrois. Les arbres situés sur les berges seront coupés fin août et repousseront naturellement. Nous attendons un devis de l'entreprise MÉRY pour le broyage des souches des peupliers. Un projet sera étudié pour mettre en valeur cette zone.

- Le Domaine de l'Ours et du Renard, organise le samedi 9 août une manifestation sur la commune, au hameau "Coulangé". Pour cette occasion, les bordures de la route départementale seront fauchées pour éviter tout incident. Une seconde réunion aura lieu le vendredi 18 juillet, Monsieur Vincent PILARD, Conseiller Municipal et Madame Brigitte ARNAULT, Conseillère Municipale seront présents.

Séance levée à : 21h30

En mairie, le 10/07/2025  
Le Maire  
Maryse GARNIER